

circonstances actuelles montrent qu'une solution véritablement satisfaisante ne saurait sortir que de négociations conduisant à un règlement équitable, juste et réalisable. Ce règlement ne devra pas sacrifier de principes essentiels, tels que le droit des peuples à choisir la voie de leur développement politique et économique sans intervention de l'extérieur et sans avoir à craindre une agression, direct ou indirecte.

Le problème immédiat qui se pose, de l'avis du Gouvernement canadien est celui d'obtenir que soient entamées des négociations tendant à un règlement pacifique et prochain.

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a fait connaître à la Chambre des Communes, le 1er avril, la réaction favorable qu'inspiraient au premier abord, au Gouvernement canadien les grandes lignes et les buts généraux de l'appel des dix-sept nations, qui demandait des négociations dans le plus bref délai et sans conditions préalables. A ce propos, le Gouvernement canadien a été heureux de l'offre fait ultérieurement par le Président des Etats-Unis d'entamer sans conditions des pourparlers avec les autres gouvernements intéressés. Ce doit être une cause de profonde inquiétude pour tous que les premières réactions de Hanoï paraissent négatives. Le Gouvernement canadien espère que cette réponse négative n'est que préliminaire, et que la réflexion conduira à une décision plus favorable; à cette fin, le Gouvernement canadien a exprimé l'espoir que toutes les parties intéressées emploieront leurs efforts à obtenir que Hanoï revienne sur ces premières réactions négatives. C'est là une tâche de la plus pressante priorité,